

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 avril 2025 - Délibération n°25-044

Objet : Subvention aux associations des écoles

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le deux avril précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J.-J. GRANAT, M. PLA, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, M. MESSINES M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, F. LOPEZ, C. PELEGRIN, C. BOUILLET, P. MAGALHAES ALVES, F. BOUCHE, H. NEVEU, B. MALLET, H. NICOLAS, D-A. ROUX, D. GUIOT, D. MARTY T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

L. HEBRARD donne procuration à M. PLA, N. ANDREO donne procuration à I. ALCANIZ-LOPEZ, J-P. ROUX, donne procuration à N. CANONGE.

Absents : E. SIFUENTES, X. PECHAIRAL, S. DIELLA.

SECRETAIRE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

* * *

Rapporteur : Isabel ALCANIZ-LOPEZ, 3^{ème} adjointe

La commune est autorisée à octroyer des subventions de fonctionnement aux associations dès lors que celles-ci disposent d'une personnalité juridique et que la subvention a une dimension d'intérêt local.

Pour les associations des écoles, il est envisagé d'attribuer comme chaque année :

- Pour les écoles élémentaires, 200 euros par classe et 10 euros par élève,
- Pour les écoles maternelles, 200 euros par classe.

Considérant qu'il y a 12 classes à l'école élémentaire François FOURNIER pour un total de 290 élèves, 5 classes à l'école élémentaire Nicolas DOURIEU pour un total de 122 élèves, 5 classes à l'école maternelle François FOURNIER pour un total de 112 élèves et 4 classes à l'école maternelle Françoise DOLTO pour un total de 90 élèves, les subventions qu'il est proposé d'allouer sont les suivantes :

Ecole	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Montant
EE FOURNIER	12	290	5 300 € (12 x 200 € + 290 x 10 €)
EE DOURIEU	5	122	2 220 € (5 x 200 € + 122 x 10 €)
EM FOURNIER	5		1.000 € (5 x 200 €)
EM DOLTO	4		800 € (4 x 200 €)

Par ailleurs, l'école élémentaire Fournier organise une classe découverte à Anduze du 5 au 7 mai 2025. Elle concerne 25 enfants.

Il est de tradition d'aider au financement de ces départs sur la base de 40 euros par élève, comme cela avait été le cas l'année passée.

Dans le cas présent, il est donc proposé d'octroyer 1000 euros à l'école élémentaire François Fournier (25 élèves de CM1).

Il est donc proposé d'allouer :

- 6 300 euros pour l'école élémentaire François Fournier,
- 1 000 euros pour l'école maternelle François Fournier,
- 2 220 euros pour l'école élémentaire Nicolas Durieu,
- 800 euros pour l'école maternelle Françoise Dolto.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Considérant la doctrine d'aide relative aux subventions attribuées aux associations des écoles ;

Considérant les dossiers de demande de subvention adressés par les associations ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité.

ARTICLE 1. Le conseil municipal approuve la répartition des subventions 2025 aux associations des écoles, telles que décrites dans la présente délibération.

ARTICLE 2. Ces sommes seront inscrites au budget primitif de la commune, au chapitre 65, « autres charges de gestion courante », article 65748.

ARTICLE 3. Les subventions allouées aux associations des écoles seront inscrites dans le tableau de répartition des subventions 2025 aux associations, annexé au budget primitif 2025.

Convocation : 02 avril 2025

Affichage ordre du jour : 02 avril 2025

Présents : 23

Suffrages exprimés : 26

Absents : 6

Publiée le :

10 AVR. 2025



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Isabel ALCANIZ-LOPEZ